



Sommaire

Fonctionnaires

Les syndicalistes de l'Ifci à l'école du droit
Généralités Nouvelles - mercredi 30 octobre 2019

Comment sortir du cauchemar?
Aujourd'hui - mardi 29 octobre 2019

Politique

Le gouvernement raccorde 400 mille ménages
Fraternité Matin - mercredi 30 octobre 2019

Ahousou Jeannot en tournée dans la Nawa
Fraternité Matin - mercredi 30 octobre 2019

Gnamien Konan rallie le groupe parlementaire du PDCI
Aujourd'hui - mercredi 30 octobre 2019



Droits et devoirs des fonctionnaires, gestion d'une association

Les syndicalistes de l'Ifci à l'école du droit

Donner aux fonctionnaires syndicalistes, les outils juridiques de maîtrise de leurs droits ainsi que de leurs devoirs, c'est l'objectif essentiel de la session de formation organisée par l'Intersyndicale des fonctionnaires de Côte d'Ivoire (Ifci). Hier mardi 29 octobre, dans l'enceinte de la caserne des sa-peurs-pompiers militaires de Yopougon, plusieurs membres de cette centrale syndicale ont pris part à cette formation. Lors de cette rencontre, les échanges ont tourné autour des thèmes : «Droits et devoirs des syndicalistes» et « gestion d'une centrale syndicale ». Présent à ce séminaire au nom du ministre de la Fonction publique, colonel Yeo, conseiller technique audit ministère, s'est ré-joui de l'organisation de cette formation tout en saluant l'initiative. Les participants ont pu bénéficier de la riche expérience en droit du professeur Yapi Yapo André, enseignant à l'université et ancien secrétaire général du Synares. Pour le président de l'Ifci, Abonga Jean-Yves Koutouan, « il faut que chaque participant puisse maîtriser ses droits et devoirs en tant que personne physique, qu'il puisse maîtriser la gestion d'une association syndicale ». Il a en outre expliqué que « nous voulons être un outil d'amélioration des conditions de vie et de travail. Cela passe bien évidemment par la formation de nos ressources humaines, qui constituent la première richesse de toute organisation. Or, si nous voulons avoir des syndicalistes aguerris à la négociation, des militants formés aux activités syndicales, nous sommes obligés de nous organiser pour mettre sur pied des sessions de formation régulières ». C'est donc la raison pour laquelle l'Ifci, à en croire son président, « a décidé d'instituer une école de formation en son sein. Nous sommes à notre deuxième session de formation. Il est question de faire le tour de toute la législation en matière de droit et de devoir des fonctionnaires. Mettre aussi en avant l'exercice du droit syndical, savoir les modalités d'application des grèves et les actions à mener. Dans la seconde thématique nous allons être formés sur la gouvernance syndicale, puisque c'est un peu une nouveauté pour nous. Enfin nous allons être formés sur la gestion des relations entre différentes centrales syndicales mais aussi vis-à-vis de l'Etat », a-t-il ajouté.

NOËL ZAKO



Cmu / Embarrassées, les principales centrales syndicales du pays observent depuis leur QG la montée de colère des fonctionnaires dont les prises en charges ne sont plus honorées depuis plusieurs semaines.

Comment sortir du cauchemar?

CMU

Comment sortir du cauchemar ?

Embarrassées, les principales centrales syndicales du pays observent depuis leur QG la montée de colère des fonctionnaires dont les prises en charges ne sont plus honorées depuis plusieurs semaines. Et pour cause, l'arrimage des deux structures a fait l'objet d'accord avec le gouvernement. C'est du moins le reproche qui leur est fait. Pourquoi ils ne disent tous rien ? Sur les lèvres de la plupart des fonctionnaires frappés de plein fouet ...



Embarrassées, les principales centrales syndicales du pays observent depuis leur QG la montée de colère des fonctionnaires dont les prises en charges ne sont plus honorées depuis plusieurs semaines. Et pour cause, l'arrimage de la Mugefci avec la CMU a fait l'objet

d'accord avec le gouvernement. C'est du moins le reproche qui leur est fait.

Pourquoi ils ne disent tous rien ? Sur les lèvres de la plupart des fonctionnaires frappés de plein fouet par les ratés de l'arrimage de la Mugefci à la couverture maladie universelle (CMU) et dont les bons de pharmacie reviennent impayés depuis des semaines, la même question revient sans cesse. Car en dehors de la circulaire du PCA de la mutuelle invitant les prestataires à payer comme d'habitude en attendant que tout rentre dans l'ordre avec la CMU, circulaire vite retoquée par les pharmaciens qui veulent d'abord bien y voir clair, tous les cadors syndicaux gardent le silence sur ce sujet pourtant d'une urgence plus qu'évidente. D'ailleurs, après l'échec de sa reprise en main, le président du conseil d'administration de la Mugefci, Mesmin Komoé, s'est lui aussi muré dans le silence, observant depuis son bureau les appels à manifester qui commencent à fleurir sur les réseaux sociaux. Ce lundi en effet, le secrétaire général de la Fédération générale des travailleurs de Côte d'Ivoire, Evariste Koudou, a lancé sur sa page facebook un appel à la mobilisation générale de tous les fonctionnaires, « condamnés à mourir dans la phase actuelle de la couverture maladie universelle sous le fallacieux prétexte d'un certain arrimage avec la Mugefci », écrit-il. D'autant plus que pour lui, cette tragédie cache une seule vérité : « la mise sous coupe réglée de la Mugefci pour en contrôler tous les fonds sans autre forme de procès ». Bref, Evariste Koudou n'est pas le seul à dénoncer « ce plan machiavélique (qui) a pris son envol depuis 2012 avec la complicité avérée de beaucoup de nos camarades syndicalistes qui aujourd'hui ont pignon sur rue pour avoir servi la cause ». Il y a quatre ans en effet, lors d'une assemblée générale tenue le 8 octobre 2015, la Mugefci dirigée à l'époque par Soro Mamadou, proche du pouvoir, avait donné son accord à un arrimage de la mutuelle avec la CMU « pour la réussite de la Couverture Maladie Universelle ». On le sait, les rencontres de ce type sont toujours des occasions de couvrir de per diem les participants et il fut bien évident que la décision de l'arrimage ait été adoptée à l'unanimité des participants. L'assemblée générale avait en outre proposé au gouvernement de retrancher des cotisations que payent les fonctionnaires 800 à 900 millions lesquels représenteraient ce que les fonctionnaires et leurs familles doivent payer à la CMU. « L'avantage de cette opération, disait alors l'AG, est de permettre aux fonctionnaires qui ont de bas salaires et des familles nombreuses, de bénéficier de la protection sociale ». En retour, l'Assemblée



La mutuelle des fonctionnaires ivoiriens est désormais en grand danger du fait de son arrimage avec la CMU. Photo d'archives.

générale demandait au gouvernement d'autoriser l'augmentation du taux de cotisation afin de le faire passer de 3 à 4%. « Ainsi, la plus forte augmentation de cotisation que subira un adhérent est de deux mille trois cent trente quatre francs », avait-on justifié. En fait, tous les responsables de la Mugefci ont de tout temps voulu se mettre les gouvernements dans leur poche. Et pour ne pas contrarier le projet de couverture maladie universelle d'Alassane Ouattara, Mesmin Komoé a, lui aussi, proposé que les fonctionnaires soient à nouveau prélevés à hauteur de 1000fcfa ; ce qui permettrait au gouvernement de récolter les 800 ou 900 millions qu'il réclamait pour son projet sans toucher au 1,4 milliard de cotisation mensuel. Evariste Koudou parle d'une entente préalable et cette tendance à vouloir satisfaire le gouvernement à tout prix le confirme aisément. Mais le gouvernement ne voulant pas d'une nouvelle crise avec les fonctionnaires, a choisi de prendre directement les 900 millions sur la cotisation disponible. Conséquence, la Mugefci ne peut plus faire face à ses charges de prestations, notamment les charges de médicaments et de consultation dans les hôpitaux ou cliniques.

CMU, un projet au détriment de la Mugefci Car sur le milliard quatre cent millions, il ne reste plus qu'environ 500 millions à la Mugefci qui doit faire face à ses charges de fonctionnement. Face à l'engrenage, Mesmin Komoé refuse d'abord l'arrimage. Il le fait savoir lors d'une conférence de presse qu'il donne le 21 février 2019 au cours duquel il demande au gouvernement de consentir à verser 6 milliards représentant la part patronale de l'Etat au titre de la CMU, vu que les promoteurs de la CMU ne souhaitent pas augmenter le taux de prélèvement des fonctionnaires. Il s'en explique d'ailleurs longuement. « Au niveau de l'arrimage avec la CMU, si éventuellement l'Etat n'apporte pas de contribution, malheureusement, on ne pourra qu'offrir ce que les moyens de la Mugefci nous permettront d'offrir et on va se retrouver dans une situation où malheureusement on sera obligé de dégrader le niveau de prestation actuellement offerte et c'est à cela que nous ne voudrions pas arriver. Nous pensons et nous sommes convaincus que le gouvernement pense la même chose que nous, qu'on ne peut pas mettre en place un système de couverture maladie universelle pour optimiser les prises en charge et dégrader en même temps, les prises en charge existantes. Cela n'aura aucun sens.... Nous estimons que si l'Etat apporte une contribution à l'image de ce que l'employeur privé s'est engagé à faire, c'est-à-dire supporter 50% ou alors apporter une subvention d'équilibre à la Mugefci, on arrivera à faire un arrimage intelligent de sorte que la Cmu soit opérationnelle, efficace et que la Mugefci, par derrière, puisse développer cette complémentaire obligatoire également efficace. Parce qu'il ne sert à rien de

nous demander de mettre en œuvre une complémentaire obligatoire dans laquelle, on ne peut pas donner de contenu», s'était alors justifié le PCA. En fait, cette prestation constante du gouvernement sur les caisses de la mutuelle montre que depuis le début, la CMU n'a compté que sur les caisses de la Mugefci. Prenant acte de cette pression, le PCA de la Mugefci se lance le 26 avril 2029 dans une campagne d'explication de l'arrimage. « Pour ce qui concerne les fonctionnaires, du fait que la CMU est une assurance maladie obligatoire en considération du principe indemnitaire qui interdit qu'on indemnise le même risque deux fois, on ne doit pas également cotiser deux fois pour le même risque. Du coup s'il y a CMU, il ne doit plus y avoir MUGEF-CI si tant est que les deux doivent faire la même chose. Malheureusement ou heureusement, c'est selon, la CMU ne pourra pas faire tout. Ainsi l'Etat a décidé que les fonctionnaires et agents de Côte d'Ivoire ait un régime complémentaire obligatoire qui sera géré par la MUGEF-CI », assure Mesmin Komoé, la gêne manifeste. Il ajoute : « la cotisation de mille francs par mois des fonctionnaires et agents de Côte d'Ivoire sera prélevée dans leur cotisation de la MUGEF-CI. La prise en charge est de 70% avec un ticket modérateur de 30% à payer ». Le gouvernement, lui, a gagné son bras-de-fer. A un an de l'élection présidentielle, ikl voulait montrer qu'on peut faire une assurance maladie obligatoire à 1000 Fcfa. Il n'avait peut-être pas prévu cette colère qui, irrémédiablement, continue de monter.

ARRIMAGE MUGEF-CI / CMU LA MUGEF-CI REFUSE DE SUPPORTER FINANCIÈREMENT LES DEUX RÉGIMES

L'Assemblée générale extraordinaire de la mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (Mugefci) a rejeté jeudi 21 février, à la bourse du travail de Treichville, la proposition du gouvernement qui lui demande de supporter financièrement son arrimage avec la Couverture maladie universelle (Cmu).

Les mutualistes ont unanimement demandé au conseil d'administration de poursuivre les échanges avec le gouvernement. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Cmu, le gouvernement demande à la Mugefci de supporter le coût financier de ses mutualistes à partir des cotisations qu'elle leur prélève à la source. L'Assemblée générale estime que s'engager sur cette voie serait suicidaire pour la Mugefci. A en croire le président du conseil d'administration, Mesmin Komoé, partant sur la base d'une cotisation de 1000 FCFA par personne pour une population de 900.000 mutualistes, ce sont 900 millions de FCFA qui sortiront par mois des caisses de la Mugefci sur 1,4 milliard de cotisations. Le reste devra servir à couvrir les prestations de la Mugefci. Or, fait remarquer Mesmin Komoé, la Cmu est basque, puisqu'elle ne concerne que les traitements de base et essentiellement dans les hôpitaux publics. En plus, elle ne prend pas en compte les pathologies qui nécessitent plus de moyens financiers. « La Mugefci arrivera nécessairement là où n'arrive pas la Cmu... », fait remarquer le Pca de la Mugefci. Face donc à ce constat, les mutualistes disent non à la baisse du niveau de leurs ressources pour ne pas impacter négativement sur le niveau des soins. Ils souhaitent en revanche que l'Etat paye une part patronale pour supporter les charges et qu'il autorise un relèvement des cotisations des mutualistes. « Nous sommes convaincus que dans la perspective de la mise en route de son programme social, l'Etat va accompagner ses agents que nous sommes, pour maintenir le niveau des soins des mutualistes », confie Mermin Komé.

CMU: L'APPEL À LA MOBILISATION GÉNÉRALE DE LA FGT-CI

Malgré les promesses de mieux soigner les fonctionnaires, Mesmin Komoe n'a pas pu empêcher les événements qui conduisent la Mugefci dans le mur. Photo d'archives



Depuis l'entrée en vigueur officielle de la couverture maladie universelle comme annoncée à coup de publicité, la vie de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire et par delà l'ensemble des populations est menacée. En effet, le gouvernement ivoirien, dans sa politique de soins des populations vivant en Côte d'Ivoire a cru devoir mettre en place une politique qui aide ses vaillantes populations à avoir une meilleure couverture médicale et un accès facile aux centres de santé pour une prise en charge optimale des familles. D'où la Couverture Maladie Universelle dont on nous a rabâchés les oreilles dans des campagnes de sensibilisation teintées de menaces voilées en insistant sur son caractère obligatoire. Là encore, l'on ne peut mettre en doute les bonnes intentions du gouvernement puisque cela fait partie de son devoir constitutionnel de soigner ses populations en mettant en place des structures sanitaires viables. Malheureusement, les choses se présentent autrement à la pratique. Pour preuve, les fonctionnaires et leurs familles sont certainement condamnés à mourir dans la phase actuelle de la couverture maladie universelle sous le fallacieux prétexte d'un certain arrimage avec la Mugefci. A la vérité, nous assistons ici à la mise sous coupe réglée de la Mugefci pour en contrôler tous les fonds sans autre forme de procès. Ce plan machiavélique a pris son envol depuis 2012 avec la complicité avérée de beaucoup de nos camarades syndicalistes qui aujourd'hui ont pignon sur rue pour avoir servi la cause. Les parents pauvres dans cette cabale reste la population des fonctionnaires et l'ensemble de la population. S'agissant de la Mugef-ci, une question importante circule sur nos lèvres: En quoi le système de soins mis en place par cette structure des fonctionnaires était-il défaillant au point que le gouvernement décide de l'arrimer à une structure fictive comme la cmu qui n'a fait aucune preuve en matière de soins des populations à grande échelle? Tout porte aujourd'hui à croire que la cmu n'est que de la poudre aux yeux parce qu'en terme de soins des populations, la preuve vient d'être faite: Les pharmacies refusent tous les bons des fonctionnaires et agents de l'Etat. Donc impossible de soigner leurs familles malgré l'arrimage avec la CMU. Sinon comment comprendre que c'est au moment où le gouvernement met en route la CMU qu'il procède concomitamment à la fermeture de grands centres hospitaliers tels que le CHU de Yopougon pour trois ans et tenez vous bien pour un coût de réhabilitation de plus de cinquante milliards de nos

francs? Beaucoup de centres de santé fonctionnent au ralenti dans une cacophonie indescriptible au grand désarroi des populations. Parlant de la Mugef-ci qui a toujours été le principal outil de soins des fonctionnaires et de leurs familles, il faut noter qu'il y a péril en la demeure. Les lendemains ne sont pas du tout rassurants. Il nous faut par conséquent prendre nos responsabilités pour dire non à cette aventure sans lendemain avec la CMU. C'est pourquoi la Fédération Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire fidèle à ses convictions et à ses engagements vis-à-vis des travailleurs en générale et des fonctionnaires en particulier appelle à la mobilisation générale des travailleurs pour dénoncer cette politique sanitaire au rabais du gouvernement mis en place, pour conduire les populations au purgatoire. La Fédération Générale des Travailleurs de Côte rappelle à toute fins utiles qu'il y a encore dans ce pays des syndicalistes intègres prêts à défendre la cause juste des travailleurs sans compromission aucune. Le combat pour le bien-être des travailleurs leur revient à titre principal. Il est donc temps de sortir de la torpeur et dire non à ce qui se trame sous nos yeux. Car si le gouvernement a décidé de s'attaquer à notre santé et à celle de nos familles, c'est qu'il a choisi de nous conduire au cimetière. La Fédération Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire reste disposée à toute voix qui voudrait bien se faire entendre dans la mise en place du front de refus de la CMU dans sa configuration avilissante et inhumaine. La Fédération Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire appelle à la mobilisation de toutes les forces syndicales qui ont encore l'amour de la défense des droits des travailleurs de se joindre à nous pour faire entendre la voix des sans voix. Mobilisés et déterminés nous gagnerons la bataille. Fait à Abidjan le 28 octobre 2019 Pour le Bureau Exécutif National de la FGT-CI.

Le Secrétaire Général ZEGBEUH Koudou Evariste

Programme électricité pour tous / Les députés de la Commission des Affaires économiques et financières (Caef) ont adopté, hier, le projet de loi ratifiant l'Ordonnance portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Fonds pour le Programme électricité pour tous, en abrégé « Fonds Pept ».

Le gouvernement raccorde 400 mille ménages



Après quelques heures de débats, le ministre Abdourahmane Cissé (au centre) a obtenu le quitus des députés de la Caef. (PH : DR)

Les députés de la Commission des Affaires économiques et financières (Caef) ont adopté, hier, le projet de loi ratifiant l'Ordonnance portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Fonds pour le Programme électricité pour tous, en abrégé « Fonds Pept ».

Les députés de la Commission des Affaires économiques et financières (Caef) de l'Assemblée nationale ont donné leur accord, hier, à l'unanimité des membres présents, pour la ratification de l'Ordonnance N° 2018-809 du 24 octobre 2018, portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Fonds pour le programme électricité pour tous, en abrégé « Fonds Pept ». Ce programme a été adopté en Conseil des ministres du 27 mai 2014 pour permettre à une frange importante de la population, à l'horizon 2020, d'avoir un accès effectif à l'électricité à travers des modalités souples d'acquisition de leurs branchements-abonnements. Ce programme octroie aux couches sociales à faible revenu la possibilité de payer désormais 1000 F Cfa pour accéder à l'électricité. Le remboursement du solde du prix du kit Pept qui comprend le branchement, l'abonnement et l'installation intérieure au besoin, évalué à 150 mille francs Cfa, s'effectuera à travers les achats d'énergie de l'abonné sur une période de 10 ans. Dans le cadre du Programme social du gouvernement (Ps GOUV), le gouvernement a décidé d'amplifier ce programme qui connaît un grand succès, eu égard à son fort impact social. Le Fonds Pept dont la loi tarifant

l'ordonnance qui l'a créé a été adoptée en Commission par les députés permettra de donner une garantie de transparence et d'efficacité dans la gestion du Programme électricité pour tous afin de rassurer les bailleurs de fonds. Selon l'exposé des motifs du projet de loi soumis aux députés, plusieurs bailleurs de fonds institutionnels tels que l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement ont manifesté leur intérêt pour cette initiative. Pour la période 2019-2020, le gouvernement projette de raccorder 400 mille ménages pour un coût global de 60 milliards de FCfa. Cet important investissement qui s'inscrit dans le cadre du Ps gouv bénéficie du soutien des bailleurs auprès de qui le gouvernement a déjà mobilisé 40 milliards de F Cfa, selon le ministre Abdourahmane Cissé. Jusqu'en septembre 2019, ce sont 686 mille ménages qui ont bénéficié du programme électricité pour tous. Pour la seule année 2019, 121 mille ménages ont déjà été raccordés. Le taux de desserte des ménages en électricité était de 29% en 2011. A fin 2020, ce taux sera porté à 53% selon les projections du gouvernement. « Le raccordement des ménages à l'électricité s'accompagne de distribution de kits de lampe basse consommation (...) À ce jour, ce sont 4,5 millions de lampes basse consommation qui ont été distribuées », a mentionné Abdourahmane Cissé. Le Programme électricité pour tous se déroule parallèlement au Programme national d'électrification rurale (Proner). À la demande des députés, le ministre a fait le point sur l'évolution de ce projet. À fin 2020, 80% des 8518 localités ivoiriennes seront électrifiées, a assuré Abdourahmane Cissé. Ce taux était de 33% en 2011, soit 2818 localités. Seulement de 2012 à fin septembre 2019, le gouvernement a électrifié 2519 localités. Pour la période allant de 2019 à 2020, il ne reste plus que 1838 localités à électrifier pour réaliser les objectifs du gouvernement. Grâce à cet effort important, aucune zone du pays ne présente un taux d'électrification en dessous de 20%, selon le commissaire du gouvernement. « L'instruction du Président de la République est de faire en sorte qu'aucune région du pays ne soit laissée pour compte », a rappelé le ministre.

DAVID YA



Assemblée parlementaire francophone

Ahoussou Jeannot en tournée dans la Nawa



Le président du Sénat a échangé avec les militants à Buyo, Méagui et Soubré.

Buyo, Méagui et Soubré. Ce sont les localités visitées par Jeannot Ahoussou-Kouadio, dans le cadre d'une tournée de mobilisation dans la région de la Nawa, du 25 au 27 octobre. L'actuel président du Sénat, haut cadre du Rhdp, est allé porter le message de paix et de développement aux fils et filles de la localité. «Avant de quitter la terre des hommes, Félix Houphouët-Boigny, père de la Côte d'Ivoire moderne, a confié le pays à Alassane Ouattara», a-t-il dit aux populations, en les encourageant à lui faire confiance. Pour ce faire, il les exhorte à adhérer massivement au Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix. «Le nom Alassane Ouattara et le Rhdp riment avec le développement de la Côte d'Ivoire. Soutenons-les !», a-t-il invité. Mieux, a également souligné l'homme politique, avec le Chef de l'Etat, la stabilité règne en permanence. Selon lui, les actions de développement du Président de la République sautent aux yeux, partout en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi il a invité les populations à renouveler le pacte de développement signé avec le Rhdp. Jeannot Ahoussou était accompagné du ministre Alain-Richard Donwahi, président du conseil régional de la Nawa, coordonnateur régional du Rhdp ainsi que des ministres Issa Coulibaly et Gaoussou

Touré et du secrétaire d'Etat, Brice Kouassi, tous cadres du Rhdp. Alain-Richard Donwahi, pour sa part, a loué la cohésion sociale au sein de la Nawa. Il a ajouté que les préoccupations de la population (infrastructures routières régionales, électrification, etc.) seront toujours prises en compte dans la politique de développement local. «Nous, peuple de la Nawa, avons confiance au Chef de l'Etat. Nous avons fait le choix du Rhdp pour l'intérêt général et le développement de notre région», a assuré le coordonnateur régional du parti des Houphouëtistes dans la Nawa

MARCEL APPENA



Assemblée nationale / Gnamien Konan, député indépendant de la circonscription de Botro (centre de la Côte d'Ivoire) est désormais membre du groupe parlementaire PDCI-RDA.

Gnamien Konan rallie le groupe parlementaire du PDCI



ASSEMBLÉE NATIONALE

Gnamien
Konan rallie le
groupe parle-
mentaire PDCI

PAGE 3

Gnamien Konan, député indépendant de la circonscription de Botro (centre de la Côte d'Ivoire) est désormais membre du groupe parlementaire PDCI-RDA. Le président de la Nouvelle Côte d'Ivoire a pris part à sa première réunion avec ses nouveaux collaborateurs, lundi 28 octobre 2019, au siège du vieux parti, sis à Cocody. L'ancien ministre de la Fonction publique, par ailleurs député de la circonscription de Botro, a officiellement rejoint le groupe parlementaire du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), à l'Hémicycle. C'est le confrère Le Nouveau réveil qui livre l'information dans sa parution du mardi 29 octobre 2019. "Il(Gnamien Konan) a participé à sa première réunion du groupe parlementaire PDCI-RDA, ce lundi 28 octobre 2019 où il s'est dit heureux de rejoindre la grande famille du PDCIRDA", explique une voix officielle du parti dirigé par Henri Konan Bédié. Avant ce lundi 28 octobre 2019, le président de la Nouvelle Côte d'Ivoire, n'appartenait à aucun des 4 groupes parlementaires existant à l'Assemblée nationale. Ex-allié du pouvoir en place au sein du RHDP groupement politique, le député de Botro, ancien président et fondateur de l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI), est devenu depuis son départ du gouvernement ivoirien, un des plus farouches opposants du régime Ouattara. Au sein de sa nouvelle famille parlementaire, l'ancien directeur général des Douanes ivoiriennes, pourra faire porter sa voix, notamment sur les sujets qu'il affectionne le plus, touchant à l'éducation et à la lutte contre la corruption. Aussi, pourront-ils ensemble mener le combat de la "démocratie" au sein de l'Assemblée nationale largement dominée par le RHDP. Un bras de fer a lieu, à cet effet, entre le nouveau bureau dirigé par le député Amadou Soumahoro et les groupes parlementaires de l'opposition, composés des groupes Parlementaires : Rassemblement(proche de Guillaume Soro), PDCI-RDA et Vox Populi de Yasmina Ouégnin.